

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale**DÉLIBÉRATION N° 282 DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2021**

Date de la convocation : mardi 19 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis s'est réuni le mardi 26 janvier 2021 à 12 heures, Salon Corot à Gayant Expo - 59500 Douai, sous la présidence de Monsieur Lionel COURDAVAULT.

ETAIENT PRESENTS :

M. Lionel COURDAVAULT, Président
 M. Claude MERLY, 1^{er} Vice-Président
 M. Raphaël AIX, 2^{ème} Vice-Président
 M. Bernard GOULOIS, 3^{ème} Vice-Président
 M. Julien QUENNESSON, 4^{ème} Vice-Président
 M. Gilles BARBIEUX, 5^{ème} Vice-Président
 Mr Laurent KUMOREK, 6^{ème} Vice-Présidente
 M. Jacques MICHON, 7^{ème} Vice-Président

Mme Marie CAU, 8^{ème} Vice-Présidente
 Mme Caroline BIENCOURT, 1^{er} assesseur
 Mr Jean-Marc RENARD, 3^{ème} assesseur
 Mr Dimitri WIDIEZ, 4^{ème} assesseur
 Mr Yves MAITTE, 5^{ème} assesseur
 M. Djamel BOUTECHICHE, 7^{ème} assesseur
 M. Ludovic VALETTE, 9^{ème} assesseur

ETAIENT EXCUSES :

M. François CRESTA, 2^{ème} assesseur
 Mme Anissa BOUCHABOUN, 6^{ème} assesseur

Mr Christian BULINSKI, 8^{ème} assesseur**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Capucine LECLERCQ, Alex GUILLET, Matthieu LEMPENS, Bénédicte MELEY, Adeline PEROTIN, Mme Stéphanie STIERNON et SAS Douai Services.

OBJET : Avis sur le dossier CDAC ensemble commercial ZAC des Tuileries à Bugnicourt**Monsieur le Président expose**

Le SCOT a été saisi le 31 décembre 2020 pour avis pour une demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC) soumise à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 22 février 2021, d'un projet de création d'un ensemble commercial sur la Zone d'activité communautaire de la Tuilerie sur la commune de Bugnicourt.

Cet ensemble commercial de 7110 m² de surface de vente vise à la création de 5 bâtiments sur 6 529 m² de surface de vente globale soumise à autorisation, ainsi qu'une surface Drive de 581 m² dotée de 8 pistes de ravitaillement.

Sur la base de l'analyse de la compatibilité du projet avec les orientations commerciales du SCOT du Grand Douaisis a été effectuée.

LE BUREAU DECIDE, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION ,

- D'émettre un avis de compatibilité du projet avec les orientations du SCOT
- De charger le représentant du SCOT de présenter cet avis en CDAC
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 04 février 2021

Le Président,



Lionel COURDAVAULT

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépôt en sous-préfecture de Douai le :